
Arrêté d'Institution de Joseph-Alexis Braux comme instituteur à Tramont-Saint-André (Meurthe).

Numéro d'inventaire : 1979.00151

Auteur(s) : France. Ministère de l'Instruction publique

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Instruction publique (Paris)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1844

Description : Imprimé administratif à en-tête du Ministère de l'Instruction publique, complété à la main à l'encre noire. Cadre ornemental. Timbre à sec de l'Université de France. Impression recto verso. Trace de pliure centrale.

Mesures : hauteur : 245 mm ; largeur : 370 mm

Notes : Au recto: Arrêté de nomination daté du 1er Avril 1844 et signé de Villemain, Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique; Grand-Maître de l'Université. Au nom du Roi. Au verso: Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Toul certifie que le sieur Braux a prêté le serment prescrit par les lois du 31 août 1830 et du 28 juin 1833.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Tramont-Saint-André

Nom du département : Meurthe-et-Moselle

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 2 pages (recto-verso)

UNIVERSITÉ
DE FRANCE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

INSTRUCTION
PRIMAIRE.

ARRÊTÉ D'INSTITUTION.

Au nom du Roi.

NOUS, MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, Grand Maître de l'Université;
Vu l'article 22 de la loi du 28 juin 1833, concernant l'instruction primaire, et l'article 28 de l'ordonnance du 16 juillet de la même année;
Vu l'arrêté par lequel le comité supérieur d *Evreux* département d *la Manche* a nommé
le sieur *Braux* instituteur primaire de la commune d *Tramont St André* canton d *Colombey*
Considérant que toutes les formalités prescrites par la loi et les règlements sur l'instruction primaire ont été remplies,
AVONS INSTITUÉ, conformément à la loi, le sieur *Braux, Joseph Augustin* instituteur de ladite commune,
pour y tenir une école primaire élémentaire.

Il sera procédé publiquement, par un membre du comité supérieur ou par un délégué de ce comité, à l'installation dudit instituteur et à la réception du serment qu'il doit prêter, aux termes des lois du 31 août 1830 et du 28 juin 1833.

Mention de la prestation du serment sera faite au procès-verbal des séances du comité en présence duquel elle aura lieu, ainsi qu'à la suite du présent arrêté d'institution. M. le Recteur de l'Académie d *Nancy* est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au chef-lieu et sous le sceau de l'Université.
A Paris, le *1^{er} Avril* 184*1*.
Le Conseiller au Conseil royal de l'Instruction publique
exerçant les fonctions de Chancelier,

Signé: *Hendry*

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,
Grand Maître de l'Université,

Signé: *Allemain*

Par le Ministre :

Le Conseiller Secrétaire du Conseil royal de l'Instruction publique,

Signé: *M. Guindry*

Pour ampliation :
Le Chef du Secrétariat,

A. Jaton

Le soussigné
/ 151